

ASSOCIATION DES AMIS DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES

- AIP -

EXPERTISE D'INITIATIVE CITOYENNE

Intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel :

les « annexes 8 et 10 », cas particulier d'une problématique plus générale.

Comment financer la protection sociale dans le cadre de la discontinuité de l'emploi.

Avec le soutien financier des Conseils Régionaux d'Ile-de-France, de PACA, de Rhône-Alpes et de Bourgogne

RAPPORT - Juin 2005

SOMMAIRE

Liminaire, par l'AIP

Rapport du laboratoire Matisse-Isys - UMR 85-95 CNRS :

Étude statistique, économique et sociologique du régime d'assurance-chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel ;
2^e rapport.

I - Enquête socio-économique sur l'intermittence dans le secteur du spectacle

Introduction

1. Un régime d'assurance-chômage adapté à l'organisation du travail par projets

- 1.1 Discontinuité, variabilité, intermittence
- 1.2 De l'organisation du travail par projets aux « porteurs de projet »
- 1.3 Appropriation et capitalisation des temps dans l'organisation par projets
- 1.4 L'organisation par projet, la porosité et la mobilité
- 1.5 Les temps de l'intermittence
 - 1.5.1 Travail et emploi
 - 1.5.2 Le temps « chôme »

2. Discontinuité et hétérogénéités des parcours : figures hybrides de l'intermittence

- 2.1 Hétérogénéité des parcours de formation
 - 2.1.1 Formation initiale et entrée dans le régime
 - 2.1.2 Continuité de la formation dans l'activité
- 2.2 Professionnalisation de la profession
- 2.3 Employeur / Employé
- 2.4 Discontinuité des « carrières »
- 2.5 Salarié permanent et salarié intermittent

3. Les transformations de l'organisation du travail dans la production culturelle

- 3.1 Intensification des temps, suppression des postes, réduction des budgets
- 3.2 La montée en puissance de la communication, du management culturel et de l'administration
- 3.3 Produire à la commande
- 3.4 Une nouvelle économie culturelle urbaine et territoriale
- 3.5 Politiques de l'emploi culturel : entre forfaitisation et re-salarisation
 - 3.5.1 La forfaitisation du salaire
 - 3.5.2 La dé- forfaitisation et la re-salarisation

4. Repenser la protection sociale des salariés à l'emploi discontinu

- 4.1 La « Refondation sociale » : la sécurité sociale, de l'Etat à l'entreprise
- 4.2 Un nouveau modèle de développement

- 4.3 Au-delà de la caisse complémentaire
 - 4.3.1 Garantir les ressources
 - 4.3.2 La production culturelle : de la marge au centre de l'économie
 - 4.3.3 Définir, compter, mesurer la valeur de la production culturelle : une exception qui n'en est pas une

Conclusion

Bibliographie

II - Simulations des effets sociaux et économiques du Nouveau Modèle d'indemnisation des salariés intermittents élaboré par la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires - Une comparaison avec l'ancien régime des annexes 8 et 10 et avec la réforme du 31 décembre 2003

Synthèse

Introduction

1. Une nouvelle grille de conversion des cachets en heures

2. Le calcul de l'Indemnisation Journalière

- 2.1 La nouvelle formule de l'IJ
- 2.2 L'indemnité journalière fonction du NHT, comparaisons
- 2.3 L'indemnité journalière fonction du SAR, comparaisons
- 2.4 L'indemnité globale sur l'année, comparaisons

3. Critères de régulation : un plafond mensuel indemnités et salaires

- 3.1 Un nouveau mode de régulation
- 3.2 Comparaison des indemnités versées et des revenus perçus
- 3.3 Effet de la distribution des heures travaillées sur la régulation

Conclusion

Liminaire

Avec l'appui financier des régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne et Rhône-Alpes, de juin 2004 à juin 2005, le Laboratoire Matisse-Isys (UMR CNRS) a mené, à la demande de l'AIP (Association des Amis des Intermittents et des Précaires) et avec le concours de la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires, une étude statistique et socio-économique portant sur les modalités d'emploi, de travail et d'indemnisation des salariés intermittents du spectacle.

Le rapport de recherche rend compte à la fois des résultats de l'exploitation des données qualitatives issues d'une enquête socio-économique menée auprès de 940 intermittents du spectacle et des résultats des simulations de différents modèles d'indemnisation chômage.

Avec cette recherche nous avons pu, tout d'abord, donner un contenu et un sens au concept même d'« expertise citoyenne » par l'expérimentation d'une démarche méthodologique profondément innovante à plusieurs titres : par ses modalités, puisqu'elle repose sur une coopération active et étroite entre les membres de la coordination, les différentes équipes d'enquêteurs et une équipe de chercheurs ; par son contenu, puisque les difficultés rencontrées dans le déroulement de l'étude, et notamment l'impossibilité d'accéder à la base de données Unedic d'une part, la pauvreté constatée des données économiques et sociologiques sur l'intermittence d'autre part, ont conduit à concentrer le plus d'efforts sur le travail d'enquête. L'enquête a exploré des aspects socio-économiques tant qualitatifs que quantitatifs de l'intermittence qui n'ont jamais, jusqu'à présent, fait l'objet d'une analyse approfondie. Le matériel recueilli est particulièrement riche du fait aussi de la grande disponibilité des personnes enquêtées à participer pleinement de la démarche, à consacrer du temps et de l'attention pour apporter le plus de connaissances partageables à partir de leur propre expérience. Ce matériel permet de formaliser, dans sa complexité, un « tableau de l'intermittence » en termes de pratiques d'emploi, de formes d'activités et non plus uniquement en termes de métiers ou de conditions d'indemnisation chômage.

Ce travail a connu plusieurs phases : l'élaboration du questionnaire de juillet à septembre 2004, la formation des équipes d'enquêteurs dans différentes régions et enfin la réalisation des entretiens d'octobre 2004 à mars 2005. La passation des questionnaire de 149 questions (dont certaines ouvertes) a demandé pour chacun entre 3 et 7 heures et mobilisée des dizaines d'enquêteurs, choisis pour la plupart parmi des personnes étant ou ayant été intermittents du spectacle. Neuf cent quarante entretiens ont ainsi été réalisés. En raison de la complexité de la tâche, l'exploitation quantitative de l'enquête est encore inachevée. En revanche, les propos et observations recueillis au cours des entretiens et des réunions avec les enquêteurs ont servi de base à la rédaction du rapport.

Ainsi, le refus de l'Unedic de permettre l'accès des chercheurs à sa base de données administratives concernant les salariés intermittents n'a pas été un obstacle absolu pour le bon développement de la recherche car l'enquête a permis d'obtenir des informations statistiques fiables (la méthodologie de l'enquête, la nature et la qualité du questionnaire, ainsi que le temps consacré à chaque enquête ainsi qu'à son exploitation assurent la fiabilité), significatives (l'échantillon étant représentatif de la population des intermittents) et

pertinentes du régime d'indemnisation chômage des intermittents (la démarche de co-production du questionnaire impliquant aussi bien des chercheurs que des intermittents a visé à mieux définir la pertinence des questions). L'enquête a été l'occasion également de produire une information autrement inexistante, et dont l'absence est certainement l'une des causes d'une représentation sociale et médiatique de l'intermittence fort éloignée des conditions de vie et des pratiques de travail des intermittents du spectacle.

Les résultats constituent autant d'éléments aptes, selon nous, à nourrir la réflexion sur le rôle, le fonctionnement et les modalités de financement de l'Unedic, et plus largement, sur un système d'assurance de la continuité des droits, adéquat aux situations de travail et aux conditions d'emploi discontinu.

Nous tenons à souligner ici quelques résultats majeurs de la recherche, du fait de leur portée immédiatement politique.

Le travail de simulation des modèles d'indemnisation et la comparaison de leurs effets sociaux et économiques ont démontré clairement non seulement les inégalités de traitement induites par la réforme des annexes 8 et 10, mais aussi les coûts qu'elle engendre du fait qu'elle se fonde sur le principe du « maintien du niveau de vie » et garantit ainsi des conditions d'indemnisation chômage particulièrement avantageuses pour les intermittents connaissant une grande régularité des contrats et des rémunérations très élevées.

Il a également démontré la viabilité économique d'un système d'indemnisation chômage fondé sur des principes mutualistes et redistributifs à l'avantage de ceux pour qui les contrats sont plus irréguliers et aléatoires et les revenus plus faibles, tels les principes qui fondent le Nouveau Modèle élaboré et porté par la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires.

L'exploitation des données qualitatives issues de l'enquête socio-économique révèle, quant à elle, deux aspects majeurs qui obligent un déplacement des termes du débat politique sur l'intermittence.

Premièrement, les limites des catégories économiques traditionnelles, et notamment celles de chômage et d'emploi, pour appréhender tant les pratiques de travail des intermittents que la nature discontinue de l'emploi et les caractéristiques multiples que celle-ci peut prendre dans les expériences concrètes des intermittents. Ainsi, les résultats de l'enquête, invitent à repenser radicalement la logique qui fonde le régime d'indemnisation chômage. L'indemnisation chômage n'est pas uniquement une charge, fonction des risques inhérents à l'organisation du travail (réurrence du chômage et incertitude propre aux processus de création artistique). Elle constitue également une ressource individuelle et un investissement collectif. En d'autres termes, le régime d'indemnisation chômage remplit une double fonction, il est à la fois un mode de protection sociale et un mode de financement de l'activité. Ce n'est pas la question des abus, mais bien plutôt celle de la nature de l'activité qui opère ce glissement, qui engendre cette double fonction du régime d'assurance-chômage.

Les difficultés de mesure de la production artistique et culturelle, ainsi que sa valeur, viennent de la nature de l'activité en grande partie invisible, et pour beaucoup transversale à l'ensemble de l'économie et impossible à mesurer dans les frontières strictes de l'industrie du spectacle.

Si l'emploi n'est pas l'image au miroir du travail, mais sa forme réduite, la cotisation assise sur l'emploi est une source nécessairement pauvre. La recherche de nouvelles sources de financement de cet « investissement collectif » doit nécessairement être recherchée non seulement au sein du secteur culturel mais à l'intérieur de l'économie dans son ensemble qui bénéficie de manière directe et indirecte, de manière quantitative et qualitative du développement de la discontinuité de l'emploi et du secteur culturel.

Dans la perspective à venir de la négociation de la convention Unedic le « cas » des intermittents apparaît comme emblématique d'un enjeu crucial. L'emploi discontinu exercé dans le cadre d'une durée du travail annualisée se caractérise par des modalités diverses d'articulation du salaire direct issu de l'emploi et du salaire indirect que représente l'allocation chômage. Comment régler cette articulation ? Le modèle d'indemnisation du chômage des salariés intermittents répond pour sa part par un dispositif fondé sur l'attribution d'une indemnité journalière lors de chaque jour non-employé. Or, c'est par-delà l'Unedic que ces modalités d'articulation du salaire direct et d'autres régimes d'allocation monétaire sont au cœur des modifications en cours de la protection sociale du chômage et de la précarité de l'emploi (« mécanisme d'intéressement » du RMI, « prime pour l'emploi »). Ainsi, les approches de cette articulation salaire/allocation s'attachent le plus souvent à l'étude de l'« exclusion », des « bas niveaux de qualification », du chômage de longue durée. Elles privilégient une logique d'insertion, cherchant à identifier des « trappes à inactivité », et font l'impasse sur l'ampleur de « situations intermédiaires » entre emploi et chômage, leur portée et leur sens.

La présente recherche livre des éléments qui, nous l'espérons, alimenteront les contributions au nécessaire débat public sur la question de la continuité des droits. Mais la richesse du matériel recueilli, comme la nécessité de mieux explorer les parcours de droits et leurs ruptures, incitent à prolonger ce travail par la poursuite de l'analyse du contenu des 940 entretiens réalisés, par la constitution à partir de notre échantillon de cas type afin de tester les différents modèles mais également de recueillir de micro récits de vie, un tel matériel nous semblant à même de restituer des traits généraux des situations d'intermittence de la façon la plus concrète et située qui soit.

Il conviendrait également de réaliser une approche économique et financière du coût global du « nouveau modèle ». C'est par le biais d'une telle étude, liée à une analyse plus poussée des conditions et des circuits de production du secteur culturel dans leurs rapports à l'économie d'ensemble, que pourraient être évalués de façon fiable le coût de la protection sociale des intermittents et la productivité économique et sociale de cet investissement.

Avant le lancement de cette phase de travail, nous avons à valoriser la recherche effectuée par la mise au point d'une ou plusieurs publications ; des projets de supports vidéo sont également à l'étude.

Fait à Paris, le 15 mai 2005.

Association des Amis des Intermittents et Précaires

Matisse UMR 85-95 CNRS - Université Paris 1
Isys (Innovation - Systèmes - Stratégie)

Antonella Corsani
Maurizio Lazzarato
Yann Moulier – Boutang
Jean-Baptiste Oliveau

**Étude statistique, économique et sociologique du régime
d'assurance-chômage des professionnels du spectacle vivant, du
cinéma et de l'audiovisuel.**

Convention entre l'AIP (Association des Amis des Intermittents et Précaires), le CNRS et l'Université de Paris 1

Notifiée le 3 octobre 2004